

COMPTE-RENDU
DES DELIBERATIONS PRESENTEES EN SEANCE

L'An **DEUX MIL VINGT UN**, le **VINGT DEUX SEPTEMBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 14 septembre, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Etaient présents : M. Michel COUTIN, Maire
MME Lucie LITTOZ, Mylène FORESTIER et MM. Marc MILLET-URSIN, Stéphane RECOQUE, Adjoint
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Maria ABRUNHOSA, Sophie PIAIA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JULIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ- MONNET, Serge MOLINARI, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Conseillers municipaux

Étaient excusés : Mme Michèle MADDALENA a donné procuration à Mme Mylène FORESTIER
Laurence GODENIR a donné procuration à M. Bernard CHATELAIN-CADET
Marc BERTON a donné procuration à M. Michel COUTIN
Nicolas SALLAZ a donné procuration à M. Stéphane RECOQUE
Mme Angélique GELIS

Mme Monique PETIT

Secrétaire de Séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 28 juillet 2021.

Il s'agit pour les élus d'approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal qui leur a été transmis. C'est l'occasion de signaler les éventuelles erreurs ou omissions.

Approbation à l'unanimité. 26 voix pour

2. Présentation du rapport de délégation du service public de l'eau potable 2020 par VEOLIA.

M. Bouquet, Directeur du Développement Territoire Isère Savoie Sources du Lac d'Annecy, est présent lors de la séance afin de présenter le rapport de délégation du service public de l'eau public 2020, accompagné de M. Limouzin qui assure le suivi du contrat de Doussard depuis le site de Faverges. C'est l'occasion d'échanger avec eux sur la qualité et la performance du service délégué.

Le rapport annuel de délégation 2020 (RAD) a été transmis par la société VEOLIA, délégataire de la Commune le 31 mai 2021.

C'est un rapport qui s'inscrit dans un contexte particulier du fait de la crise sanitaire et notamment la période de confinement qui a nécessité la mise en place d'une organisation particulière permettant la continuité de service tout en préservant les agents au travail.

Le nombre d'abonnés reste stable (+1.9%)

La qualité de l'eau est conforme, un relevé non conforme mais très faible 2 unités d'entérocoques sur le prélèvement fait dans les toilettes publiques du centre bourg. Il y a eu une contre analyse dans les 24 heures qui a permis de lever l'alerte.

Le volume consommé a été en légère hausse, la consommation pendant l'été et notamment touristique n'a pas été impactée par la crise sanitaire.

Performance du réseau : rendement légèrement en baisse, 73.7% mais toujours meilleur que l'objectif fixé par l'agence de l'eau de 68.33%. Le contexte d'organisation d'astreinte renforcée des équipes n'a pas permis de mettre en œuvre autant de recherches de fuite que les autres années.

Propositions d'interventions

- Installation de capteurs de fuite conformément au nouveau contrat de DSP, fait en septembre 2021.
- Augmenter le volume de stockage avec un réservoir de 1 000m³ pour éviter un risque de rupture du service de distribution de l'eau en cas de grosse fuite notamment en été. Cela doit aussi permettre de mieux répartir les ressources sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui il n'existe qu'un seul sens de distribution et en cas de panne très en amont, il y aurait une rupture de la distribution sur l'ensemble du réseau. Des études sont en cours sur ces sujets en lien avec le schéma directeur de l'eau porté par la CCSLA, avec pour idée de mutualiser peut-être ces équipements avec la Commune de Lathuille qui a aussi besoin de renforcer son réseau.
- Traitement du calcaire.
- Voies prioritaires où renouveler les réseaux d'eau potable : Bredannaz, route de la Gare, Verthier et route de la plage.
- Mise en place de compteurs à tête émettrice notamment pour relever les compteurs en bord de la RD 1508. En effet, cette mission de relevé est très dangereuse pour les agents obligés de longer cette voie à forte circulation. Les têtes émettrices, fonctionnent avec des ondes radio et seulement lors du passage du releveur. Elles seront donc déployées tout le long de la ligne droite de Bredannaz.
- Installer un groupe électrogène de façon pérenne sur le site des Arraguins pour pallier une coupure d'électricité longue qui ne permettrait plus de remplir le réservoir.

Une prochaine réunion de la Commission Eau animée par le Cabinet chargé des études pour la Commune et la CCSLA – Schéma directeur va se tenir.

M. Bouquet propose aux élus de leur faire visiter les équipements en fonctionnement sur Doussard, à leur demande et selon leur disponibilité.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport de délégation au titre de l'année 2020.

3. Exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Au 1^{er} janvier 2021, l'article 1383 du code général des impôts a été modifié comme suit : « Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue au premier alinéa du présent I à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés. »

Par délibération du 08 octobre 1999, la Commune de Doussard avait supprimé cette exonération à hauteur de 100% pour tous les locaux d'habitation. La mise en œuvre de la version modifiée de l'article 1383 du CGI rend caduque cette décision.

Toutefois, dans le contexte d'incertitude sur les recettes fiscales liées à la réforme de la taxe d'habitation, la Commune souhaite maintenir la suppression de cette exonération. Elle doit donc délibérer à nouveau avant le 1^{er} octobre 2021 afin de préciser les limites qu'elle souhaite porter à l'exonération fixée par la loi.

Il est proposé dans un souci de préservation des ressources fiscales de la commune de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière que les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable en

ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation. Cette disposition induit donc que la Commune percevra pour sa part, la recette escomptée sur 60% de la base imposable dès l'achèvement des travaux.
 Approbation à la majorité absolue : 3 abstentions : MME Godenir, Mathieu, et M. Chatelain-Cadet.

4. Convention territoriale globale avec la CAF, intention de souscrire avant 2023 une convention sur le territoire des Sources du Lac d'Annecy.

Pour faire suite à la réunion d'information de la CAF sur la mise en place d'une convention territoriale globale à l'horizon 2023, il est proposé d'engager la Commune de Doussard dans le processus de mise en place de ce partenariat financier de la CAF dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance jeunesse.

L'enjeu de souscription à la démarche dès l'automne 2021 est très important pour la Commune de Doussard qui pourrait bénéficier alors d'une majoration de la participation de la CAF au fonctionnement de la crèche municipale à hauteur de 19 200€ par an soit une augmentation d'environ 14% des aides de la CAF.

Pour rappel :

	Total des dépenses	Recettes		
		Participation CAF	Redevances des familles	Participation communale
2018	365 852.18€	136 526.81€	67 032.29€	162 293.08€
2019	392 080.14€	134 526.64€	79 343.76€	178 209.74€
2020*	419 590.00€	163 533.08€	47 462.83€	204 594.09€

* A noter qu'en 2020, du fait du confinement, la crèche a fermé mais elle a reçu des aides exceptionnelles pour financer les frais de personnel et de structure pendant la fermeture.

Au-delà de l'enjeu communal, la mise en place d'une convention territoriale globale permettra de recenser l'ensemble des besoins des communes du territoire des Sources du lac d'Annecy en matière d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité et fixer des objectifs de soutien ou de développement des dispositifs déjà en place pour favoriser l'accueil et le soutien aux familles du territoire.

Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

5. Mise en œuvre des actions post-crue – Secteur Sollier, Verthier, La Reisse – Convention avec la CCSLA relative au financement et à la réalisation des travaux pour la restauration de l'espace de mobilité de l'Eau morte.

En mai 2015 et janvier 2018, des intempéries, par leur exceptionnelle intensité ont provoqué des débordements de l'Eau morte au niveau des hameaux de Sollier- La reisse – Verthier, impactant une vingtaine d'habitations.

La CCSLA et la Commune de Doussard ont mobilisé les habitants et propriétaires sinistrés pour définir un plan d'actions phasé au niveau individuel (échelle du bâtiment), au niveau local (échelle du quartier), et du point de vue du fonctionnement de la rivière (échelle bassin versant).

Sur ce dernier point, un groupe d'habitants a participé au côté des collectivités à la réalisation d'une étude hydraulique destinée à cerner les origines des débordements et à la définition des solutions qu'il conviendrait de mettre en œuvre à cette échelle d'intervention.

Les résultats ont été présentés aux habitants impactés et aux propriétaires concernés les 16 février et 1^{er} avril 2021.

Les études hydrauliques de l'Eau Morte sur le secteur de Sollier, Verthier, La Reisse, conduite par le cabinet Hydretudes a montré que la restauration de la zone inondable d'origine par la suppression de divers remblais en lit majeur aurait un impact positif et significatif sur le risque d'inondation.

Leur évacuation constitue le premier niveau d'intervention dans la gestion du risque d'inondation lié à l'Eau morte dans ce secteur.

Le projet de convention présenté concerne les modalités de mise en œuvre des travaux cités et rendus nécessaires sur le domaine public. Il confie à la CCSLA la réalisation pour le compte des propriétaires, des travaux d'enlèvement de remblais faisant obstacle à l'écoulement de l'Eau Morte dans son lit majeur, tels que définis dans l'étude hydraulique réalisé par le Cabinet Hydretudes sur le secteur. Le montant total Hors Taxe de l'opération s'établit à

titre prévisionnel à 65 734€ hors frais d'étude et administratifs. Les charges sont réparties entre les propriétaires à hauteur des volumes de remblais à évacuer soit 2% pour la Commune de Doussard, à hauteur de 1 284.09€.
 Approbation à l'unanimité : 26 voix pour.

6. Renouveaulement des membres du comité consultatif de la réserve naturelle du Bout du lac d'Annecy – Désignation du représentant de la Commune de Doussard au sein du collège des représentant les collectivités territoriales.

Le comité consultatif de la Réserve Naturelle du Bout du Lac est présidé par le Préfet ou son représentant, il est composé de quatre collèges de représentation égale comme définit dans l'arrêté préfectorale 2016-0751

Les collectivités territoriales où siège un représentant de la Commune de Doussard

- Les propriétaires et usagers
- Les organismes scientifiques et les associations de protection de la nature
- Les représentants du service de l'Etat.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il avait été désigné 3 représentants de la Commune au sein du comité consultatif, il convient donc de rectifier cette erreur et de n'en désigner qu'un titulaire.

Pour rappel, les représentants élus étaient Mme Gourdin, M. Molinari et M. Berthollet.

Il est procédé à la désignation du représentant et son suppléant par vote à bulletins secrets :

Candidats : Serge Molinari, Hubert Berthollet, et Richard Frossard.

Il est procédé au vote

Scrutateurs : Mme Lucie LITTOZ et Mme Anne-Gabrielle MATHIEU

Serge MOLINARI	Hubert BERTHOLLET	Richard FROSSARD
20	26	6

Est élu représentant au comité consultatif de la réserve naturelle du bout du lac d'Annecy : titulaire M. Hubert BERTHOLLET, 26 voix et suppléant M. Serge MOLINARI 20 voix.

7. Approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy.

Par délibération n°90/2021 en date du 27 juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy a approuvé la modification de ses statuts.

Les compétences nouvelles et l'évolution des statuts émanent d'évolutions réglementaires et du travail d'élaboration du projet de territoire.

Ils portent notamment sur la prise en charge de nouvelles compétences comme :

- L'action sociale via la création d'un CIAS
- La création d'une maison France service
- Les équipements sportifs et culturels à vocation intercommunale, notamment le stade situé à Doussard
- Campus connecté pour élargir les possibilités de poursuite d'études.
- L'aménagement, animation et gestion d'un espace emploi formation pour développer l'emploi et accompagner les publics dans l'accès à l'emploi
- Le soutien à l'agriculture et à la filière bois

Mais aussi sur le transfert d'une partie de l'exercice de la compétence liée à l'eau et notamment la compétence GEMAPI auprès du SILA.

M. Le Maire rappelle aux élus les évolutions proposées dans le cadre de cette modification de statut ainsi que les compétences déjà exercées. Il invite les conseillers communautaires à préciser ses propos s'ils le souhaitent.

M. Frossard s'interroge sur le projet de stade à Doussard : s'il y a transfert à la CCSLA, cela voudra-t-il dire que le Conseil Municipal de Doussard ne sera plus consulté sur les choix à mettre en œuvre sur le stade et notamment le fait que le terrain soit en synthétique. M. Le Maire lui rappelle « l'historique » du terrain de foot et l'adhésion intercommunale sur un projet de stade synthétique. Selon lui, la CCSLA semble très résolue à prendre en charge la réalisation d'un terrain synthétique à Doussard.

Philippe CHAPET, vient préciser que cette modification de statuts a surtout vocation à répondre aux exigences réglementaires et à intégrer statutairement des missions déjà exercées par la CCSLA, la réelle nouveauté c'est le CIAS dont la définition très large permet d'envisager un travail de définition commun.

M. Nicolas BALMONT en conclue que finalement ça ne change pas grand-chose, ça acte ce qui se fait déjà.

M. Le Maire revient sur son vote d'abstention en conseil communautaire sur la modification des statuts tels que présenté. Il souhaite donc expliquer son vote.

Il a pu constater que les incertitudes qui existent en matière financière n'ont pas été levées alors même que des engagements avaient été pris pour avancer sur ce sujet.

Il regrette que certaines politiques qui lui semblent plus prioritaires n'aient pas du tout été envisagées dans cette modification et notamment la gestion de l'eau, et la politique petite enfance. Selon lui, ce projet manque d'ambition pour revendiquer la place de l'intercommunalité des Sources du Lac entre les deux grands agglomérations que sont le Grand Annecy et Arllsère. => il s'abstiendra donc encore ce soir.

Approbation à la majorité : 17 voix pour et 9 abstentions : JP Littoz Monnet, Hubert Berthollet, Nicolas Balmont, Richard Frossard, Michel Vincent, Stéphane Recoque, Nicolas Sallaz, Marc Berton et Michel Coutin.

8. Décisions du maire

- 2021-013 25/06/2021 Attribution du marché de prestation pour la refonte du site internet
- 2021-014 27/07/2021 Souscription d'une ligne de trésorerie de 300 000€ auprès de la Caisse d'Epargne
- 2021-015 10/09/2021 Acceptation de sous-traitance - Travaux Route de la Marceau - Alpes paysage Lot 3a

9. Questions diverses

Mme Anne-Gabrielle Mathieu souhaiterait connaître la programmation d'Octobre rose sur la Commune :

Lucie Littoz répond que le mois a commencé avec le concert la Mostra, au Ciné-Théâtre, et qu'il sera suivi de diverses initiatives associatives qui sont en cours de préparation et de finalisation.

Entretien des routes par gravillonnage :

M. le Maire informe que la campagne a débuté ce qui induit une période un peu compliquée entre la pose du matériau et son balayage qui devrait durer 15 jours à trois semaines. Bien que cette solution induit des désagréments, elle est la seule solution qui soit tenable financièrement car la réalisation d'un nouvel enrobé c'est 100 000€ les 100 ml.

Marc MILLET-URSIN précise que le diagnostic de l'état des voiries est en cours, il permettra certainement d'orienter la commission travaux sur les choix d'entretien à venir.

Prochains évènements sur Doussard :

Concert La Mossa, 25 septembre 2021 dans le cadre d'Octobre rose

Vente de pain, crêpes et galettes : Doussard sur Mer le 25 septembre 2021.

Semi-marathon et ronde du bout du lac 03 octobre 2021.

Autour des Mômes : samedi 09 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres informations diverses, M. Le Maire clôt la séance à 21h08.

Fait à Doussard, le 23 septembre 2021

Le Maire
Michel COUTIN



CR CM 22 septembre 2021

